



Bulletin d'information

du réseau des centres d'information MiS sur les produits de santé

En pratique :

Savoir identifier l'équivalent d'un médicament « étranger »

Diverses circonstances peuvent amener les professionnels de santé à chercher à identifier des médicaments étrangers :

- Vacancier à court de traitement (oubli de renouvellement avant le départ, prolongation de séjour ...)
- Patient étranger, hospitalisé ou consultant en France
- Retour ou rapatriement d'un résident français avec un traitement instauré à l'étranger
- Patient cherchant à obtenir des médicaments peu accessibles dans son pays d'origine : rupture, statut réglementaire, conditions de remboursement ...

Cela peut donc relever de véritables besoins thérapeutiques, quelquefois vitaux, comme de motivations moins louables (résidents frontaliers, revendeurs, ...). Aussi convient-il de chercher à obtenir méthodiquement de l'interlocuteur des précisions élémentaires, au-delà du simple nom commercial sous lequel la demande est en général introduite :

Éléments nécessaires à l'identification	Exemples de confusions potentielles	Commentaires
<p>Orthographe du nom, dosage et suffixe compris</p> <p>Plus signifie souvent une association SR ou XR = LP (Sustained Release) CV peut signifier acide clavulanique K pour Potassium ou ... enfant (Kind) H pour hydrochlorothiazide, qui se décline aussi en HL, HCT, HCTZ, ou D</p>	<p>Mebutar = mébendazole en Argentine Mebutan = nabumétone aux Pays-Bas Kóide = bétaméthasone au Brésil Koide = lamivudine au Mexique "Ioustine" peut s'écrire Justin = diclofénac en Inde = lovastatine en Indonésie</p> <p>Attention aux pièges de la prononciation</p>	<p>A défaut d'emballage, plaquette, notice, ... ne pas hésiter à faire écrire le nom de la spécialité ou la dénomination commune internationale (DCI) par le patient</p> <p>Un échange de SMS peut permettre de visualiser une photo de la boîte et/ou de la composition.</p>
<p>Nationalité</p> <p>Pays de prescription, d'achat ou de dispensation du produit</p>	<p>CIMaHer = nimotuzumab en Argentine et Cimaher = losartan au Mexique Dilacor = diltiazem aux USA, vérapamil au Brésil, digoxine en Serbie et Bosnie-Herzégovine, éplérénone en Argentine ou encore molsidomine en Tunisie.</p>	<p>Attention aux localisations imprécises (Moyen-Orient, Europe de l'Est, Amérique latine, Afrique, ...)</p>
<p>Forme pharmaceutique et caractéristiques</p> <p>Voie d'administration, couleur, inscription particulière</p>	<p>Synthroid = lévothyroxine au Canada Les comprimés sont gravés et chaque dosage a une couleur de comprimé spécifique En France, les comprimés de Lévothyrox (lévothyroxine) sont blancs pour tous les dosages (moins nombreux qu'au Canada)</p>	<p>La photo des comprimés peut faciliter les recherches.</p>
<p>Posologie et durée du traitement</p>	<p>Flomax® = tamsulosine aux USA (traitement chronique) = acide niflumique en Italie (traitement ponctuel)</p>	<p>Traitement chronique ou aigu, durée pendant laquelle le médicament va manquer au patient ...</p>
<p>Renseignements administratifs et réglementaires</p> <p>Nom du laboratoire et mode d'obtention, type de prescription (sécurisée, d'exception) Médicaments obtenus sans ordonnance (OTC), par internet ...</p>	<p>En Inde, 3 produits différents circulent sous le nom Flexi : = ondansetron (laboratoire Adley), = chondroïtine + glucosamine (laboratoire Glenmark), = Ashwagandha et Nirgundi (laboratoire Biolife)</p>	<p>La législation varie d'un pays à l'autre et un produit vendu dans une pharmacie ou «drugstore» à l'étranger pourra être disponible dans d'autres commerces en France et inversement.</p>
<p>Contexte physiopathologique</p> <p>Adulte, sujet âgé, enfant, femme enceinte ... Affection chronique ou aiguë Antécédents médicaux</p>		<p>Attention aux intermédiaires (familles, amis), qui peuvent manquer d'informations ou les déformer, sans oublier les règles de confidentialité et de secret professionnel.</p>

Le pharmacien, qui se trouve souvent confronté à ce type de situation en 1^{ère} ligne, se doit donc d'appliquer ces quelques astuces. Néanmoins, il est extrêmement rare de parvenir à renseigner tous les items, principalement en raison de la barrière de la langue et du manque d'éléments fiables que le demandeur peut lui-même préciser. Il est essentiel de pouvoir distinguer une demande non urgente relevant du confort du patient (mélange de vitamines pour le traitement d'une fatigue passagère) d'une demande correspondant à un réel besoin thérapeutique (lait maternisé pour bébé, pilule contraceptive, traitement anticoagulant...). Les informations obtenues peuvent cependant suffire, la plupart du temps, à répondre au besoin du patient : traiter une fièvre, un coup de soleil, une diarrhée.

L'identification de la dénomination commune du médicament dans le pays considéré, si elle n'a pas été possible au vu des éléments renseignés au départ, peut être recherchée dans des sources plus ou moins accessibles, certaines étant plus documentées et fiables que d'autres. Il est donc toujours préférable, si possible, de recouper plusieurs sources, par exemple :

- **Bases de données sur le médicament** qui équipent les logiciels d'aide à la dispensation et qui comportent souvent un module d'identification des médicaments référencés dans certains pays étrangers
 - **Sites internet** (dont ceux proposés par les grossistes répartiteurs), ou applications mobiles
- ➔ **Nous invitons les utilisateurs de ces outils à les tester à l'aide des exemples figurant dans notre tableau.**

Il est également possible de s'orienter vers :

- **Les sites institutionnels** (agences nationales de santé, assurance maladie)
- **Les laboratoires pharmaceutiques en France** (services "export" ou "international", qui peuvent interroger leurs filiales ou partenaires à l'étranger)
- **Les prescripteurs** directement lorsque leurs coordonnées sont disponibles et qu'une communication est envisageable

En seconde ligne, les centres du réseau **Médicament Info Service** sont à disposition des professionnels de santé. Ils disposent de sources spécialisées complémentaires dont ils connaissent la valeur et la fiabilité. Certaines, gratuites, généralistes (<https://www.drugs.com/international/>) ou spécialisées (<http://contraceptive.ippf.org/>), peuvent être signalées. Ils ont également accès aux réseaux internationaux de services d'information de référence. Mais surtout ils thésaurisent les informations issues de recherches déjà effectuées, que chaque professionnel confronté à ce type de situation peut ainsi contribuer à enrichir.

Et ensuite ?

L'identification ou non du médicament, la nécessité de le délivrer ou pas (équivalent strict ou approchant), avec ou sans consultation ou prescription médicale, dépendront également du contexte. Cela reste des actes qui engagent pleinement la responsabilité professionnelle et qui sont encadrés par plusieurs dispositions juridiques mentionnées dans les Bonnes Pratiques de Dispensation (1, 2). L'éventualité d'une confusion, méprise ou erreur doit toujours être estimée, à chaque étape. Les répercussions peuvent être dramatiques (cf. cas Previscan) (3). Attention notamment aux fausses bonnes intuitions : si 90 % des spécialités comportant cipro contiennent de la ciprofloxacine, certaines sont à base de cyproheptadine, de cyprotérone, ou de ... citalopram.

Dans le cas où un de vos patients part à l'étranger, nous vous rappelons quelques conseils qui peuvent lui être prodigués :

- Pensez au renouvellement des ordonnances avant le départ
- Pensez à emporter avec vous vos ordonnances avec les DCI de chaque médicament ainsi que l'ensemble de vos traitements y compris les boîtes et notices
- Prévoyez un peu plus de comprimés que prévu. Cela nécessite parfois une autorisation préalable par l'assurance maladie
- En cas d'oubli, de perte ou de doute sur l'équivalent proposé à l'étranger, pensez à contacter un de vos professionnels de santé voire un proche afin de récupérer de manière fiable les informations essentielles



Médicament info Service - Bretagne

02 29 02 02 80*

medicamentinfoservice.brest@omeditbretagne.fr

Du lundi au vendredi - 9h à 17h30

*Prix d'un appel local



1 - Arrêté du 28 novembre 2016 relatif aux bonnes pratiques de dispensation des médicaments dans les pharmacies d'officine, les pharmacies mutualistes et les pharmacies de secours minières, mentionnées à l'article L. 5121-5 du code de la santé publique, consulté le 28/07/2017 : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/11/28/AFSP1633476A/jo>

2 - Ordre des Pharmaciens. Ordonnance en provenance de l'étranger : comment l'aborder, la dispenser ? 24/07/2017 (consulté le 28/07/2017) : <http://www.ordre.pharmacien.fr/Communications/Les-actualites/Ordonnance-en-provenance-de-l-etranger-comment-l-aborder-la-dispenser>

3 - Question Assemblée Nationale n° 17229, consultée le 28/07/2017 : <http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-17229QE.htm>